

PRIX D'ABONNEMENT.

Un an, \$3.—Six mois, \$1.50.
Jours de publication : Mardi et Vendredi.
Les abonnements datent du 1er. et du 15 de chaque mois.

L'ORDRE

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion..... 50 cts
Chaque insertion subséquente..... 12 "
Dix lignes, première insertion..... 70 "
Chaque insertion subséquente..... 20 "
Au-dessus de 10 lignes, par ligne..... 7 "
Chaque insertion subséquente par ligne... 2 "

On ne recevra point d'abonnement pour moins de six mois.

UNION CATHOLIQUE.

Toutes les lettres d'affaires, communications correspondances, doivent être adressées franco au Directeur du Journal, No. 6, Rue St. Vincent.

AUX ABONNES.

Comme le premier Semestre d'Abonnement est échu depuis le 15 de ce mois, l'Administration du Journal prie MM. les Souscripteurs d'envoyer par la Malle le montant de ce qui est dû pour le dit semestre, c'est-à-dire, une Piastre et demie, s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi de l'Ordre.

A partir du mois de juillet prochain, les abonnements seront rigoureusement exigés d'avance.

Ceux qui veulent discontinuer sont priés d'en donner avis au plus tôt, afin d'éviter tout malentendu.

BAS-CANADA.

Montréal, 24 Mai 1859.

Nouvelles d'Europe

Les nouvelles apportées par le Canada constataient l'inactivité des armées autrichiennes en présence des lignes ennemies ; le City of Baltimore, avec des dates du 11 courant, annonce la même situation, sauf les renforts toujours croissants que reçoivent les troupes sardes de la France par Gènes et le Mont Cenis. Les plans stratégiques de l'Autriche restent un mystère pour tous ; tout fait croire que le Général en chef autrichien, Comte Gyulai, attendait le moment favorable et paraissait disposé à accepter plutôt qu'à présenter la bataille. La prompt accumulation des forces françaises et sardes entre les Apennins et le Pô, les obstacles matériels d'une marche à travers un pays plat et facilement inondé comme la basse Sardaigne ont dû causer beaucoup de lenteurs aux armées impériales.

Le Vanderbilt est arrivé à New-York le 21 courant, après avoir laissé Liverpool le 11. Voici le sommaire des nouvelles qu'il apporte.

Le 100e Régiment devait partir pour Corfou. La garnison française de Rome est maintenue. L'emprunt français de 500 millions a déjà atteint un chiffre de souscription de 300 millions. Le Gouvernement de Bavière a ordonné un emprunt de 4 millions de florins. Les Autrichiens ont levé un impôt de 30,000 fr. sur la ville de Verceil. Ces derniers auraient envoyé des éclaireurs jusqu'à Casale, la tête du pont fortifié qui commande le passage du Pô entre la capitale sarde et la ligne des Apennins : ils auraient été repoussés. Le Nord (journal de Paris) et l'Indépendance Belge (de Bruxelles) annoncent une victoire de Garibaldi sur les autrichiens à Verceil avec 300 prisonniers. On mandait le 9 et de Turin que Brela avait été un moment occupé par un corps impérial de 2,000 hommes, puis évacuée. De Vienne, le 10, on écrivait que l'armée autrichienne avait pris position entre la Sesia et le Pô. La veille, on télégraphait de Turin que l'armée autrichienne avait évacué plusieurs villes, entr'autres Verceil, et avait repassé la Sesia en toute hâte. Laquelle des deux versions est la vraie ?

L'arrivée du North American hier matin à Québec ne dit rien de nouveau, sinon que les Autrichiens se seraient retirés le 9 mai de Tronzeona (leur poste d'avant garde) sur Verceil (?), et qu'ils auraient failli dans une tentative de jeter un pont sur le Pô. D'où il faudrait conclure avec ce que précède que les troupes autrichiennes dirigent leurs efforts sur Turin.

La concentration silencieuse des troupes russes sur les frontières de l'Autriche paraît maintenant hors de doute.

Si l'on en croit les nouvelles du Vanderbilt, la paix entre la France et l'Angleterre est mise tous les jours en question par la confirmation d'un pacte ou traité secret, menaçant pour l'Angleterre, conclu entre les Empereurs de France et de Russie. L'Indépendance Belge va jusqu'à dire que l'Angleterre a demandé des explications à la France, quant aux intentions du manifeste impérial sur l'indépendance italienne impliquant l'abrogation des traités de 1815. Les réponses auraient paru satisfaisantes. Malgré la stricte neutralité où le Cabinet de Londres se renferme aujourd'hui, les armements se font de toutes parts en Angleterre ; on enrôle activement pour la marine et le fort de Gibraltar vient d'être fortifié de nouveau.

Le correspondant parisien du Globe parle d'une lettre autographe de la Reine Victoria à l'Empereur Napoléon lui exprimant sa confiance dans la parole qu'il lui avait donnée il y a quelques mois.

Le correspondant de Turin du London Daily News affirme que la France va mobiliser entre 700 à 800 mille hommes, et qu'une armée de 500,000 sera placée sur le

Rhin ; l'Empereur ne croyant pas le moins du monde à la tranquillité de l'Allemagne.

Le correspondant parisien du Herald dit qu'aussitôt après le départ de Napoléon, le 10, Paris sera placée sous la loi martiale.

L'Empereur d'Autriche doit, ainsi que Napoléon et Victor-Emmanuel, prendre le commandement de ses armées. On disait que les plans du Général Gyulai étaient désapprouvés par le Général Hess.

Une contre-révolution a replacé la duchesse de Parme sur son trône sans qu'il en coûtât presque pas d'efforts.

A Rome, tout est tranquille et paisible.

Le Correspondant viennois du Times lui écrit que la plus grande agitation règne dans la Turquie d'Europe et que la Porte concentre 120,000 hommes de troupes à Shumla, Sophia etc., etc. : Omer Pacha doit en prendre le commandement.

Les marchés sont plus calmes.

En terminant, nous devons mettre nos lecteurs en garde contre les résumés télégraphiques que nous donnons parfois ainsi que les autres feuilles. Ces dépêches sont souvent loin d'être impartiales pour le fonds et la forme. Comme on l'a vu, il y a des nouvelles contradictoires dans l'extrait que nous avons donné ci-dessus : nous attendons nos journaux d'Europe pour en faire justice.

JOSEPH ROYAL.

Notre confrère du True Witness a été tant de fois calomnié dans sa foi politique et religieuse par une certaine presse qui y trouvait son profit et celui de ses maîtres, que les journaux catholiques doivent se faire une espèce de devoir de reproduire l'un de ses éloquentes articles à l'adresse de M. McGee. Le parti catholique n'a jamais douté un instant des excellentes intentions du True Witness, et il a toujours applaudi, malgré les criailleries de gens sans vergogne, au talent supérieur qui défend avec un égal courage, dans le True Witness, et les intérêts de la société politique menacés et les droits éternels de la communauté religieuse livrés par leurs protecteurs naturels à la moquerie de nos ennemis.

Nous devons être unis dans le présent comme nos pères étaient unis dans le passé, si nous voulons comme eux le triomphe de nos institutions. C'est pourquoi nous ne devons rejeter aucune alliance, ne désigner aucun combattant : nos rangs sont déserts, et les transfuges nombreux ; les hommes mollissent devant les chances de parvenir comme la cire sous l'action d'une chaleur malsaine : que deviendra le parti catholique s'il ne demeure pas fortement uni dans la défense commune de la société et de l'Eglise ? Dans les circonstances actuelles, nous considérerions la disparition du True Witness de la scène publique, non seulement comme un malheur pour les Irlandais catholiques, mais encore comme une calamité publique. Chose étrange ! les politiciens qui flagellent le plus durement M. McGee ne rougissent pas de serrer la main à cet homme doublement dangereux, et ensemble comme de vieux camarades en hypocrisie, ils travaillent, chacun suivant ses forces, à faire tomber un journal qui a pour lui les sympathies de tous les bons catholiques et l'autorité du Concile de Québec.

Voici l'article de notre ami du True Witness, dans lequel nous concourons de tout cœur :

"Lundi dernier, dans la soirée, les amis de M. McGee se sont réunis à la salle Victoria pour lui présenter une adresse, le complimentant sur sa conduite parlementaire.

"M. McCambridge fut appelé à présider ; et l'adresse, proposée par le capt. McGrath, secondée par M. Thomas McCready passa à l'unanimité. M. Donnelly agissant comme secrétaire.

"Quelques réflexions sur le rapport que nous trouvons dans le Montreal Herald suffiront pour montrer le caractère de cette assemblée, pour exposer sa valeur en autant qu'elle exprime les sentiments des Irlandais catholiques de Montréal.

"Qui l'aurait jamais cru ? Celui qui occupait la première place sur le husting ; qui prenait une part active aux procédés de l'assemblée était M. Dorion l'honorable et l'honorable ami de M. McGee ; l'honorable et l'honorable mandataire d'électeurs presque tous catholiques ; l'homme qui doit son siège en Parlement au vote des Irlandais catholiques ; l'homme qui, dernièrement soutint si chaudement, et par ses discours et par son vote cette clause infâme autant qu'insultante qui restreint les dons en faveur des Corporations, et qui a été si noblement stigmatisé, il n'y a que trois semaines, par la société Littéraire de St. Patrice de Montréal, le rejetant ensuite avec indignation et avec un sublime dédain pour ses auteurs et pour ceux qui n'ont pas rougi de la supporter.

"Tout incroyable que paraisse cette assertion à nos lecteurs étrangers, elle n'en est pas moins strictement fondée sur la vérité. Oui ! c'est le même M. Dorion, l'insulteur de notre clergé, de notre religion qui a eu le front de se présenter devant une assemblée composée d'Irlandais catholiques ! Et ce qui est encore plus incroyable, c'est qu'au lieu d'être accueilli avec

indignation, il a été reçu comme un hôte honorable et honoré par ces hommes qui, le jour de Paque dans une autre assemblée, avaient dénoncé comme inique et insultante la mesure que lui M. Dorion a si activement supportée. Dieu nous garde de faire appel à la vengeance ! mais, nous devons le dire sans hésitation, il y a des insultes et des outrages que ni l'homme d'honneur, ni le chrétien ne peuvent et ne doivent oublier tant que ceux qui s'en sont rendus coupables n'ont pas fait une réparation publique. M. Dorion s'est rendu coupable envers la communauté catholique tout entière, de ces insultes et de ces outrages ; il ne lui a fait encore aucune réparation ; c'est donc avec honte et surprise que nous avons vu, lundi dernier, parmi notre communauté catholique, des hommes assez oublieux du respect qu'ils se doivent et qu'ils doivent à l'Eglise, au point d'approuver la conduite politique du député qui vient de les insulter eux et l'Eglise dont ils sont les enfants : M. Dorion l'honorable et l'honorable ami de M. McGee !

"Il est un autre fait que nous trouvons dans le discours de M. McGee tel que rapporté par le Montreal Herald, et que nous ne devons pas passer sous silence. Dans ce discours, M. McGee se déclare sans équivoque en faveur du principe de la "représentation basée sur la population." Admettant sans dispute le fait que la population du Haut-Canada est de 230,000 âmes, M. McGee ajoute : "Je l'ai déjà dit en Parlement et je le répète ici, c'est d'un faux principe que celui qui fait qu'une population un quart de million plus nombreuse et qu'une population d'un quart de million moins nombreuse, soit toujours et dans toutes les circonstances sur le pied d'une égale et invariable représentation. Un semblable état de choses ne peut être défendu, de nos jours, dans aucun pays jouissant d'un gouvernement constitutionnel."

"Eh bien ! comme catholiques, nous pouvons et nous devons défendre de toutes nos forces, cet état de choses ; Dieu nous en donnera le courage. Lorsque la population du Bas-Canada était plus nombreuse ; quand nos finances étaient plus florissantes que la population et les finances de la Province supérieure, on nous octroya un acte d'Union par lequel nous n'avions, quoique les plus prospères, que le droit d'une représentation égale à celle de la section la plus pauvre et la moins peuplée : ne serait-ce pas une monstrueuse iniquité que de troubler cet arrangement politique, aujourd'hui que les conditions sont changées ? De plus nous regardons comme ennemi de la Province catholique du Bas-Canada, conséquemment comme notre ennemi politique, tout homme qui encouragerait même en apparence l'agitation en faveur de la "représentation sur la population," ou qui ne la condamnerait pas comme tendant à faire triompher un principe injuste ; et nous dénonçons spécialement celui qui s'appelait catholique demanderait un changement politique qui, en augmentant le nombre des Protestants dans la Législature sans en même temps augmenter celui des Catholiques dans la même proportion, aurait pour conséquence inévitable la prédominance complète de l'influence Protestante ; sans compter que cette conduite réduirait la partie Catholique et Canadienne-française de la Province à la condition déplorable de subir le joug Protestant et Anglo-Saxon du Haut-Canada, semblable à celle qui a été imposée à la Catholique Irlande par l'Union vis-à-vis de la Grande-Bretagne.

"Comme Catholiques, nous ne pouvons souffrir un tel compromis sur la question éminemment vitale de nos intérêts religieux et de la Nationalité Canadienne : "Egalité de Représentation," ou "Rappel de l'Union," tel est notre dernier mot. Nous espérons que pas un Irlandais Catholique ne méconnaîtra à ce point les plus chers intérêts de l'Eglise et ne sera assez injuste à l'égard de ses frères d'origine française pour supporter n'importe quel homme, n'importe quel parti qui ne s'engagera pas à s'opposer par tous les moyens et toujours à toute tentative faite pour accroître la représentation presque entièrement protestante d'une partie de la Province aux dépens de l'autre partie catholique :

"Telle a toujours été et telle sera jusqu'à ses derniers moments la ligne politique ouvertement proclamée du True Witness.

"Enfin, nous devons relever comme une chose très importante qu'à la fin de l'assemblée des hourras furent poussés en l'honneur de M. McGee et de M. Georges Brown. C'est ce que nous dit le rapport du Herald. Etrange accouplement de noms ! Merveilleux changement survenu dans l'atmosphère politique de Montréal depuis la dernière élection ! puisqu'alors les électeurs Irlandais catholiques, par l'énergie de leur conduite ont envoyé M. McGee pour "avoir avec Georges Brown sa "demi-heure en Parlement." Nous nous enorgions presque arrivés aux jours d'Alecyon dont parle le Prophète Isaïe, où le loup demeura avec la brebis et le lion mangera la paille avec le taureau (c. xi, 6, 7.) Ou plutôt, est-ce qu'il n'en est pas avec vous comme autrefois avec le fils de Séphor ? Et avec notre représentant comme avec Balaam le fils de Béor ? Nous l'avons envoyé, M. McGee et non pas Balaam, au Parlement afin que nous puissions nous venger de notre adversaire ; et voilà "qu'il le bénit trois fois !" Mais Balaam ne trompa pas Balaam : car, quand on l'envoya chercher, il avertit le roi de Moab qu'il ne dirait pas autre chose que ce que Dieu lui mettrait dans la bouche ; quand nous avons envoyé M. McGee, il était bien entendu que c'était pour faire face à notre ennemi et pour qu'il "eut une bonne

"demi-heure en Parlement avec Georges "Brown."

"Voilà ce que nous avons cru de notre devoir de dire, par rapport à la dernière assemblée ; parce que si l'on avait permis qu'elle passât sans être remarquée, elle aurait pu donner une fautive opinion des sentiments et de la politique des électeurs Irlandais catholiques de cette ville. Nous déclarons donc, clairement et ouvertement, que, bien que tous admettent les talents de M. McGee, et admettent son éloquence, bien que ses votes méritent, pour la plupart, leur approbation ; une grande, une très-grande partie des électeurs catholiques de Montréal, une partie de ce corps éminemment respectable sous le rapport du nombre, et encore plus respectable par son intelligence, sa position sociale et son caractère moral, n'approuve pas toute sa conduite politique depuis qu'il a été leur représentant.—Ils n'approuvent pas son intimité avec M. Georges Brown, l'insulteur de leur race et de leur religion ; ils condamnent, comme indigne d'un gentilhomme catholique, son alliance avec M. Dorion qui, du moins, par son vote, a publiquement et sans motif, insulté leur clergé leurs institutions religieuses et eux-mêmes ; et ils répudient de cœur comme injuste envers le Bas-Canada, et périlleuse pour leur église, la doctrine de la représentation basée sur la population, dont M. McGee s'est porté lui-même le défenseur. Nous disons donc à M. McGee franchement que, s'il désire la confiance et le soutien du corps entier des catholiques, il peut l'avoir,—mais seulement à ces conditions :

"Qu'il se détache une fois pour toujours, de toute alliance politique avec ces députés qui, par leurs votes se font le bras droit du Witness contre nos institutions religieuses ; qu'il se déclare déterminé à maintenir "l'Egalité de la représentation" pour les deux provinces aussi longtemps que l'Union ne sera pas brisée."

CYRILLE BOUCHER

Sous le titre—Peinture-Souvenir,—nous lisons ce qui suit dans le Courrier du Canada :

"Nous venons de visiter un tableau que M. Hawksett vient de peindre, sur l'ordre de M. Faribault. C'est une toile de quatre pieds sur trois, représentant le paysage que forme l'embouchure de la petite rivière Lairet, près de Québec, avec la mise en scène des derniers adieux de Jacques-Cartier aux sauvages de la bourgade de Stadacone.

"M. Faribault a voulu faire reproduire sur la toile la figure de cet endroit célèbre de notre histoire, avant que l'industrie, qui s'empara des terrains de ce côté, l'en ait changé la pittoresque physionomie. Le tableau est un paysage, avec une scène historique peinte en accessoire.

"C'est un paysage d'automne,—bien que la scène historique qu'on a représentée se soit passée au printemps,—l'atmosphère, les eaux et le feuillage, teint des couleurs variées que nous connaissons, ont cette élasticité de tons que nous observons si souvent dans les beaux jours de la fin de septembre.

"L'embouchure de la Rivière Lairet, à son entrée dans la rivière Saint Charles, avec les côtes qui l'environnent et la vue de la colline Stadacone dans le fond du tableau est un lieu charmant et vraiment bon à peindre. La scène historique que M. Hawksett a annexée au paysage a trait au départ de Jacques-Cartier, en Mai 1536. Le premier plan est occupé par deux groupes principaux de personnages : à la gauche Jacques-Cartier et une partie de ses officiers, à la droite un groupe de sauvages ayant à leur tête Donacona, leur chef. Des figures sauvages sont en outre diversément distribuées dans le tableau.

"On voit dans le lointain et sur le flanc de la colline de Stadacone les ougonnams de la bourgade ; au pied de la hauteur, aussi dans le lointain, dans les eaux de la rivière St. Charles est le gallion l'Emérillon ; à droite, à l'entrée de la rivière Lairet, on voit la coque demi-submergée de la Petite Hermine que Cartier y abandonna ; puis en arrière des groupes principaux des personnages du premier plan, le navire la Grande Hermine javoisé et reposant à l'ancre sous les canons du fort de palissades, construit par Cartier sur la rive Est de la rivière Lairet. "La grande croix de 35 pieds, plantée par Cartier sur le sol Canadien, domine le groupe des sauvages et sur le croissant se voit l'Ecu de France, au bas duquel on lit l'inscription : Franciscus primus Dei gratia Francorum Rex Regnat.

"Nous ne connaissons pas assez le local pour juger de l'exactitude de la reproduction faite par l'artiste, qui a su donner à son paysage une chaleur de teinte remarquable."

Reparation.

"On se rappelle qu'un canadien, M. Latreille, des Trois-Rivières, avait été sommairement privé d'un emploi public sur le Saint-Maurice par le ministre Begley : voici une lettre, que publie l'Ere Nouvelle, qui demande réparation de cet acte arbitraire de l'ex-secrétaire du Bureau des Travaux Publics :

Toronto, 19 avril 1859.

A l'Honorable John Rose, Commissaire des Travaux Publics.

Monsieur, "Nous avons l'honneur d'appeler votre attention sur les circonstances qui se rattachent à la démission de M. Alexis Latreille, comme maître des glissoires, à la Grande-Mère, sur la rivière Saint-Maurice. "M. Latreille avait rempli cet emploi de puis bien longtemps, à la satisfaction de l'officier par qui les ouvrages furent construits, surveillés et contrôlés,

"jusqu'à l'été de 1857, en même temps qu'il avait possédé la confiance de tous les commerçants de bois, dans cette partie du pays, dont les plus chers intérêts dépendent de sa capacité.

"Cependant, dans l'automne de 1857, après que le Surintendant fut parti pour la Rivière Rouge, le secrétaire d'alors du département, M. Begley (quoique par lui-même, il ne put pas juger de la capacité de M. Latreille et n'eut reçu aucune pétition des intéressés, demandant sa démission), fit en sorte que M. Latreille perdît sa situation et que le beau-fils de M. Begley, M. Weibrenner fut nommé à sa place, un homme qui, nous n'hésitons pas à le dire, était bien inférieur à M. Latreille en capacité.

"Nous avons été informés dernièrement qu'après que le sujet eût été sous considération, pendant près d'un an, qu'en réponse à une seconde requête de M. Latreille présentée par lui-même, demandant à être ré-installé, on lui avait dit que le Commissaire ne le trouverait pas compétent.

"Nous avons aussi vu les raisons d'après lesquelles nous présumons qu'on en est venu à cette décision, consignés dans un memorandum écrit par M. Begley, lequel en autant que M. Latreille y est concerné, est messager dans tous ses détails et écrit dans le seul but d'injurier le caractère de M. Latreille, au profit du parent de M. Begley.

"Sous ces circonstances, M. Latreille étant le mieux qualifié pour la situation et les plaintes formulées contre lui n'étant qu'un infâme libelle, et dénuées de la moindre parcelle de vérité, nous avons l'honneur de vous recommander de le ré-installer dans son emploi de maître de la glissoire à la Grande-Mère."

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, Vos très-obéissants serviteurs, (W. McD. DAWSON, M. P. P. L. L. L. DESAULNIERS, M. P. P. J. E. TARCOTE, M. P. P. G. CARON, M. P. P. J. GAUDET, M. P. P. (Signé.)

—Courrier du Canada.

Essai sur le Rougisme.

On a trop séparé jusqu'à présent, la politique de la Religion. Quelques écrivains, qui n'étaient que théologiens, n'ont pas considéré la société religieuse dans ses rapports avec la société politique : d'autres écrivains qui n'étaient pas même politiques, ont considéré la société politique sans aucun rapport avec la société religieuse. Quand on traite de la société civile, qui est la réunion de la société politique et de la société religieuse, il faut, sous peine de s'égarer, considérer la société politique sous le point de vue de la religion, et la société religieuse sous le point de vue du gouvernement ; traiter, pour ainsi dire, la politique en théologien, et la religion en politique. (DE DONALD, Théorie du Pouvoir.)

IV

Et lorsqu'on jette un regard rétrospectif sur notre histoire, sans aller bien loin, on a raison de craindre et de trembler : de craindre qu'un parti qui veut l'absence de la Religion dans la Politique, qui jamais capable de nous imposer ses doctrines ; et de trembler alors pour nos mœurs, notre langue et nos lois, en tremblant pour la moralité de notre peuple.

Nous venons de montrer combien ces principes sont dangereux ; il nous faudrait maintenant, pour continuer la tâche que nous nous sommes imposée, prouver que les Rouges les mettent au nombre de leurs vérités fondamentales. Nous n'aurons pas à recourir bien loin. Pour prendre un exemple entre plusieurs, tous se rappellent le bill pour l'Incorporation des Orangistes. Qui l'a proposé ? Ce sont les rouges. Quels sont ceux qui ont essayé de le supporter ? Sans vouloir discuter la question délicate et fort controversée, à savoir, s'il est constitutionnel de voter pour la première lecture d'un bill avec l'intention de ne pas voter pour la seconde, ne doit-on pas convenir que ce sont les Rouges ? (1) Or, en agissant ainsi c'est déclarer ouvertement que l'on ne veut pas de la Religion dans la Politique ? Qu'est-ce que l'Orangisme, en effet, sinon une de ces sociétés que l'Eglise abhorre et proscriit ; une de ces sociétés dans lesquelles un catholique ne peut entrer sans aussitôt cesser de porter ce titre, et devenir au même instant ennemi de Dieu et de ses lois. Et l'Eglise est très sage de se montrer aussi sévère envers ces institutions abominables, dont le but n'est pas autre que le renversement de tout ordre social, et la destruction de la Religion du Christ. Vouloir l'introduire dans la société, la placer au nombre des autres corps utile, soit politiques, soit religieux, lui permettre d'agir à la face du soleil et des nations, c'est approuver tous ses mauvais principes, c'est prôner l'anarchie et l'irreligion qu'elles veulent avant tout ; c'est en dernier lieu séparer la Théologie de la Politique, puisque c'est agir sans attention aux préceptes de l'Eglise, et sans

(1) Il faut ici faire remarquer que nous donnons au mot rouge sa véritable signification : et que nous ne voulons pas dire ceux qui ne sont pas réellement, bien qu'on leur en donne le titre et qui ne sont que membres de l'opposition. En effet, M. Benoit, celui qui proposa le Bill pour l'Incorporation des Orangistes suit ordinairement le ministère, quoiqu'il soit véritablement rouge, puis qu'il en soutient un des principes. Nous reviendrons sur ce sujet dans une autre partie.

Academie de Montreal. SALLE BONAVENTURE.

LES avantages que cette Institution offre à la population Canadienne Française de Montreal pour jouir d'un cours choisi d'Etudes dans toutes les branches de la Littérature Anglaise et Classique, avec les hautes Mathématiques lui accorderont une part libérale de leur patronage.

Prix Modérés: toutes les Informations désirables sont données, en s'adressant aux SALLES de l'ACADEMIE.

P. FITZGERALD, F. S. M. E. Principal. 3 mai 1859.

NOUVEL ETABLISSEMENT DE TAILLEUR, 70, Grande Rue St. Jacques.

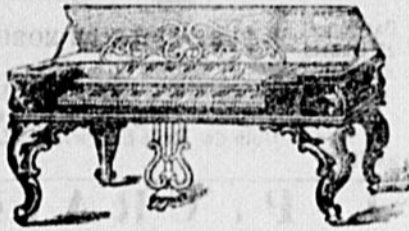
JOHN REA, CI-DEVANT DU No. 74, RUE MCGILL.

INFORME respectueusement ses pratiques et le public qu'il a transporté son Magasin au No. 70, Grande Rue St. Jacques, où il espère par une ATTENTION PERSONNELLE et assidue aux affaires, mériter la continuation de l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis le commencement de son commerce en cette ville.

J. R. a et continuera d'avoir un bon Assortiment de Draps Supérieurs de l'Ouest d'Angleterre, Casimires de Gout, Tweeds, noirs et mêlés de Soie, avec tous les articles de la Toilette d'un Monsieur, à des Prix très modérés pour argent comptant.

Quelques articles de choix toujours en mains, pour usage immédiat. 70, GRANDE RUE ST. JACQUES. Montreal, 19 mai 1859.

Changement de Demeure.



Mr. JUNG, PROFESSEUR DE GUITARE, PIANO, Etc.

A l'HONNEUR d'informer ses amis et le Public en général qu'il a transporté sa résidence au

No. 76, Rue St. Dominique,

Où il continuera à donner des leçons de Musique, à domicile ou chez lui, sur la GUITARE, le PIANO, etc. Les Taux de Mr. JUNG sont modérés. Montreal, 6 mai 1859.

SALON EMPIRE.

CI-DEVANT OCCUPÉ PAR FRANCIS FRANCISCO,

Sera ouvert le PREMIER MAI 1859, par le Soussigné qui vient de lui faire subir de Grandes améliorations.

RESTAURANT.

Ce colosse Etablissement sera le plus VASTE RESTAURANT de notre cité. La TABLE D'HÔTE sera ouverte toute heure et contiendra les mets les plus recherchés.

JEUX DE QUILLES

Les plus belle ALLÉES qui soient sur ce continent ont l'ordre et la tranquillité seront strictement observées.

LA BARRE

Sera tenue d'après le Système suivi dans les GRANDS CAFEES de l'EUROPE où l'on trouvera les meilleurs Vins, Eau-de-Vie et boissons rafraichissantes, de toutes sortes ainsi que Cigares et Tubes en verre pour limonades à la napolitaine.

J. B. EMOND, Propriétaire. Montreal, 29 avril 1859.

LARD FRAIS ET SALÉ, JAMBONS RAFFINÉS, BOEUF SALE ET LARD FUME.

WILLIAM MORGAN, Boucher, au No. 52 et 53, MARCHÉ STE. ANNE, MONTREAL.

TOUT en remerciant ses nombreux amis et ses pratiques pour le patronage libéral qu'ils lui ont accordé depuis le commencement de son commerce, les informe respectueusement qu'il vient d'augmenter ses bâtiments et qu'il peut aujourd'hui Fumer, raffiner, etc., dans le plus haut goût. Il espère, grâce à son expérience de 15 ans, donner satisfaction à tous ceux qui le favoriseront de leurs commandes.

L'attention la plus minutieuse est portée aux commandes des familles et les achats sont expédiés dans la ville, sans charge extra. Le commerce peut en s'adressant à Mr. W. M. s'approvisionner dans les meilleures conditions. Marché Ste. Anne, No. 52 et 53. Montreal, 29 avril 1859.

M'MILLAN & CARSON, MARCHANDS TAILLEURS, DRAPERS Importateurs d'Étoffes, No. 66, RUE MCGILL.

PRENNENT la liberté d'informer leurs pratiques qu'ils ont reçu un FONDS LE PLUS COMPLET de MARCHANDISES contenant tout ce que peut comporter leur ligne de commerce.—Draps double largeur de l'Ouest d'Angleterre, Casimires, Patrons de Veste, Casimires de Gout et Tweed Tissé avec de la Soie. Aussi un bel Assortiment de Tweeds Cobourg.

Par l'avantage qu'ils ont de s'approvisionner sur les Marchés de Londres aussi bien qu'ici, ils se flattent de ne pouvoir être surpassés nulle part par le prix, la qualité et le goût de leurs marchandises. Vêtements de toute espèce faits sur mesure avec grand soin et à des prix modérés pour argent comptant.

Un bel Assortiment en mains de HARDES FAITES. N. B.—UN SEUL PRIX. Montreal, 12 avril 1859.

Charbons! Charbons!!

LES sortes suivantes de CHARBONS étant offertes aux taux les plus raisonnables par les Soussignés, les Consommateurs sont respectueusement invités à s'assurer des Prix avant d'acheter ailleurs.—CHARBON de GRILLES NEWCASTLE pour maisons.

SCOTCH et LANCASHIRE STEAM. LEHIGH—des mines de la vieille Compagnie; toutes Grosseurs. LAKAWANA. de FORGE, Meilleure qualité, etc., etc., etc.

Le Charbon sera livré dans des voitures à Balance à ressorts, afin que par ce moyen les acheteurs puissent s'assurer du poids de chaque charge.

Le Charbon sera livré en tels temps et quantité que l'acheteur voudra, après l'ouverture de la Navigation. O. B. SANSUM & Cie. No. 21, Rue St. François-Xavier. Montreal, 15 avril 1859.

HABILLEMENTS. SPRING & CIE.

MARCHANDS DE HARDES

Neuves et de Seconde Main, Marche Bonsecours, (Entrée sur la Rue St. Paul.)

PAIENT LES PLUS HAUTS PRIX, EN ARGENT, pour HARDES de SECONDE MAIN, ou prises en ÉCHANGE pour Étoffes à ROBES.

Ils portent une attention particulière aux ordres des personnes qui laisseront leur adresse à la Résidence, No. 49, Rue Sanguinet, Montreal, 19 avril 1859.

MANUFACTURE DE MARBRE DE



Wm. CUNNINGHAM,

No. 77, RUE BLEURY.

Wm. CUNNINGHAM, Manufactureur de MARBRE BLANC et en toute sorte de Monuments en MARBRE, TOMBES et FIERRES FUNERAIRES, DEVANTS de CHEMINÉES, DESSUS de TABLES et de BUREAUX, PLAQUES POUR MONUMENTS, FONTS BAPTISMAUX, etc., etc., informe les citoyens de Montreal et des environs, que le plus beau et le plus grand Assortiment de Marbre travaillé, de différents dessins, en Canada, est maintenant en vue et offert aux personnes qui en ont besoin, à une réduction de vingt par cent des prix passés. P. S. Il n'y a pas d'Ateliers en Canada qui ait autant de Marbre en mains, et les acheteurs sont invités à visiter avant d'acheter ailleurs. Montreal, 15 avril 1859.

HOTEL DU CANADA.

AVIS IMPORTANT AUX VOYAGEURS.

Le Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu, annonce à ses nombreux Visiteurs, qu'il vient de faire de GRANDES AMÉLIORATIONS dans les différents services de sa maison et qu'il espère continuer à mériter l'encouragement public.—Les prix sont très modérés.—Des voitures sont à la disposition des visiteurs, pour les mener aux différents Depots de Chemin de Fer ou Embarcadères de Bateaux à Vapeur, sans charge. SÉRAPHINO GIRALDI. Montreal, 15 avril 1859.

PRINTEMPS—1859.

AMEUBLEMENT! AMEUBLEMENT!! S. W. ABBOTT & CIE.

INVITENT cordialement tout Acheteur de MEUBLES, de visiter leur assortiment qui est presque tout de leur propre Manufacture, à Montreal, des meilleurs Matériaux exécutés par les meilleurs Ouvriers.

On se fera toujours un plaisir de montrer l'établissement et il ne faudra que très peu d'examen pour convaincre que ce soit que l'assortiment surpasse en QUANTITÉ, VARIÉTÉ et QUALITÉ, aucun autre qui ait été offert en vente en cette ville.

S. W. ABBOTT & CIE. 113, Rue Craig, près du Bureau de Poste. Montreal, 1er avril 1859.

JOSEPH LAJEUNESSE,



ARTISTE,

A l'HONNEUR d'informer le public de Montreal, qu'il donnera des LEÇONS de MUSIQUE Vocale et Instrumentale, sur la

Harpe, le Piano, la Guitare, le Violon et l'Orgue,

DANS LES FUGUES DIFFICILES DE BACH,

Par une Nouvelle Méthode approuvée des premiers Artistes d'Europe et une pratique de plusieurs années, il répond de faire faire aux ÉLÈVES dans la Musique deux années dans une, leur fera comprendre les Quatre Styles Anglais, Français, Italien et Allemand; et dans la Musique Vocale, leur expliquera les phrases Musicales avec les phrases poétiques, la ponctuation Musicale et poétique avec les cadences. Il réparera l'orgille gâtée par une mauvaise pratique et cultivera la voix la moins disposée, il enseignera l'harmonie, la mélodie et les deux effets réunis ensemble en débasant les élèves de ce qu'on appelle de jouer des accompagnements à la mode en leur faisant comprendre leurs vrais accompagnements avec la Mélodie. Il enseignera à Solfer, d'après les principes de Mercadante, et dans la transition de tous tons de la gamme; ce qui rend les élèves capables d'écrire leur musique. Il donnera une manière de jouer le chant appliqué à l'instrument, nouvel Art par Thalberg, et enseignera la musique écrite et pour le Piano sur la Harpe, enseignera à accorder la HARPE, accord-ra et réparera les Harpes, réparera et accordera les PIANOS.

Dans tous les cas, M. Lajeunesse ne chargerait rien du moment où l'on ne serait pas satisfait.

JOSEPH LAJEUNESSE,

Professeur de Harpe de Piano et chant au Pensionnat du Sacré-Cœur, Sault-au-Récollet. S'adresser à ce bureau. Montreal, 25 février 1859.

BLED DE SEMENCE.

Bled de la Mer-Noire.

Bled life, (Scotch.)

Aussi: Fleur Extra supérieure,

" Superfine No. 1.

" " No. 2.

" de Seigle.

" de Bled d'Inde.

A vendre par le soussigné.

C. FITZPATRICK.

No. 58 Rue des Commissaires. Montreal, 10 mars 1859.

W. BRISCOE,

Perruquier et Barbier Coiffeur, 62, GRANDE RUE ST. JACQUES, 62, Enseigne de la Chaise à Barbier.

La plus grande attention, propreté et ordre régneront dans la direction de l'établissement. En vue d'obtenir cette habileté artistique sans laquelle le confort et la beauté ne peuvent exister, les services de JOHNSTON, (récemment de l'Hotel Donagons, et si bien connu pour une personne connaissant parfaitement les règles de la profession,) ont été obtenus.

Un Appartement Privé pour TRINDRE les CHEVEUX etc., est attaché à cet établissement.

On trouvera toujours dans cet établissement un choix de PARFUMERIES, PEIGNES, BROSSES, COLLETS, RASOIRS fameux, CANNES etc., à des prix raisonnables. Montreal, 6 mai 1859.

A VENDRE. 60,000 MINOTS BLEU-D'INDE, dont 15,000 arriveront dans huit ou dix jours, et le reste bientôt après.

—Aussi:— BLEU de Semence, Fleur, Lard Plâtre Calciné, Plâtre pour les cultivateurs, etc.

L. RENAUD. Vis-à-vis le Marché Ste. Anne. Montreal, 12 avril 1859.

CLOVIS LEDUC, MANUFACTUREUR DE VOITURES

DE PREMIER PRIX, DES Expositions de Paris, des Etats-Unis et du Canada,

MANUFACTUREUR

Carrosse du Prince Napoléon.

CLOVIS LEDUC tout en offrant ses remerciements à ses nombreux pratiques de

DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE, pour le patronage libéral qui lui a été accordé depuis le commencement de ses affaires, prend la liberté de les informer, et le public en général, qu'il continuera de Manufacturer dans ses

NOUVEAUX ATELIERS, No. 67, Rue St. Antoine.

Sur un principe nouveau et perfectionné, et tiendra constamment en mains un assortiment général de VOITURES d'HIVER et d'ÉTÉ, avec SLEIGHS de toute sorte, faites avec les meilleurs matériaux et par les meilleurs ouvriers.

C. L. ayant obtenu le Premier Prix aux Expositions de PARIS, des ETATS-UNIS et du CANADA pour les MEILLEURES VOITURES, est certain que c'est un motif suffisant pour que les acheteurs visitent ses Ateliers avant d'acheter ailleurs, afin d'avoir la satisfaction de juger par eux-mêmes.

CLOVIS LEDUC. Montreal, 1er avril 1859.

MAISON DE PENSION ET RESTAURANT

LOUIS LEPERE, RESTAURATEUR, à l'honneur d'informer le Public et ses Amis, qu'il ouvrira au LUX MAI prochain, une

Maison de Pension et Restaurant.

AU No. 12, RUE LLE DES FORTIFICATIONS, où il espère satisfaire tous ceux qui voudront bien l'encourager. Ceux qui désirent connaître, avant le 1er MAI prochain, les conditions, pour pension, peuvent s'adresser au No. 19, Rue Dorchester, près de la Rue St-Denis.

Montreal, 19 avril. 1859.



UN GRAND ASSORTIMENT DE GRILLES AMERICAINES, POUR CHEMINÉES.

POELES DE CUISINE

Couchettes en Fer, A DES PRIX TRES REDUITS, RODDEN & MEILLER.

71, Grande Rue St. Jacques. Montreal, 8 avril 1859.

ETABLISSEMENT DE FOURRURES DE PREMIER PRIX, EN GROS ET EN DETAIL.

A. BRHADI,

No. 113 Rue Notre-Dame, No. 113. TROISIEME PORTE OUEST du PALAIS DE JUSTICE

A reçu son assortiment de printemps de CHAPEAUX de SATIN, Soie et Futre, dans les derniers goûts de NEW-YORK, LONDRES et PARIS.

Avec un grand assortiment de Chapeaux de Fentre pour Dames et enfants, garnis ou non.

—Aussi:— Les personnes qui voudront bien assurer à cette Compagnie y trouveront la sûreté la plus grande, vu le capital considérable souscrit par les plus riches propriétaires, tant dans le Bas-Canada que dans la partie centrale du Haut-Canada, ce qui prouve que cette Compagnie est absolument Canadienne, et les fonds qu'elle perçoit sur les primes d'assurances restent dans le pays pour la sûreté des assurés et ne passent pas à l'étranger.

Cette Compagnie n'a pas augmenté ses taux et a fait au contraire une réduction considérable tant sur les propriétés, mobilières et fonds (stocks) d'établissement tant à la ville qu'à la campagne.

Les polices sont effectuées à son Bureau, à Montreal, et toutes réclamations contre elle, seront réglées par l'Agent,

J. LEANDRE BRAULT, Agent-Général. No. 11, Union Building, rue St. François-Xavier. Montreal, 4 février 1859.

MADAME ALLAN, Modiste,

No. 215, RUE NOTRE-DAME, No. 515.

PREND la liberté d'informer ses pratiques et le public que ses SALONS DE MODES sont maintenant ouverts aux VISITEURS et renferment un nouveau fonds de MARCHANDISES du PRINTEMPS provenant des meilleures FACTURES Françaises, Anglaises et Américaines. MADAME ALLAN a constamment en mains un assortiment de Garnitures de Gout, effets en paille, fleurs Françaises, Plumes, Garnitures de Plumes, Dentelles et Blondes.

Les Marchands de la Campagne y trouveront de grands avantages. Montreal, 8 avril 1859.

ADOLPHE GOULET, Cordonnier et Marchand de Chaussures,

No. 12, Grande Rue St. Laurent, ENSEIGNE DE LA BOTTE TRICOLEURE.

M. A. GOULET a le plaisir d'apprendre à ses pratiques et au public qu'il tient constamment en mains et FAIT sous le plus COURT DÉLAI toute espèce de CHAUSSURES avec les Meilleurs CUIRS et emploie les MEILLEURS OUVRIERS.

M. Goulet sollicite le Patronage du Public. Montreal, 15 avril 1859.

ASSURANCES. COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU, DE NEW-YORK,

DITE "THE PARK." Capital Payé.....\$300,000 AVEC UN GRAND SURPLUS.

AGENCE A MONTREAL: No. 19, Rue Saint-François-Xavier, No. 19.

LE SOUSSIGNE AYANT ETE NOMME AGENT GENERAL pour cette compagnie responsable et si bien connue, est préparé pour prendre des Assurances sur toutes espèces de Propriétés aux taux les plus bas.

Les pertes seront promptement réglées après leurs preuves. On ne charge rien pour l'examen ou les Polices. Des Références de la plus haute respectabilité seront données quand à la stabilité et la responsabilité de cette Compagnie.

THOS. MAXWELL, Agent. Référence à J. L. BRAULT, Ecr., Agent pour la Compagnie d'Assurance Provinciale. Montreal, 8 Mars 1859.

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE DE LIVERPOOL ET LONDRES.

Capital—£2,500,000 et un Grand Fonds de Réserve.

DEPARTEMENT DU FEU. CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâtimens et toutes sortes de propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des conditions libérales.

Toutes pertes justes promptement réglées, sans déduction ou escompte, et sans réferer en Angleterre. Le Grand Capital et la conduite judicieuse de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés.

Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts. Le soussigné donne AVIS que CETTE COMPAGNIE A REDUIT SES TAUX D'ASSURANCE SUR LES BÂTIMENS A 20 PAR CENT, et continue d'assurer toute espèce de propriété aux termes les plus favorables.

H. L. ROUTH, Agent. Montreal, 3 Janvier 1859.

COMPAGNIE D'ASSURANCE AETNA HARTFORD CONN.

CAPITAL PAYE ET SURPLUS \$1,800,000

Cette vieille compagnie, et si avantageusement connue, continue à ASSURER toute ESPÈCE de PROPRIÉTÉ à des termes aussi favorables que les risques le permettent.

ROBERT WOOD, Agent. Rue St. François Xavier. Montreal, 22 mars 1859.

ASSURANCE CANADIENNE.

L'ASSURANCE PROVINCIALE Etablie en 1839. CAPITAL SOUSCRIT—\$1,987,000.

Agence pour le Bas-Canada. DIRECTEURS A MONTREAL: L'HON. LOUIS RENAUD, ALEXANDRE MORRIS, Ecr., W. B. LAMBE, Ecr., EPHREM HUDON, Ecr.

Agent général pour le Bas-Canada: J. LEANDRE BRAULT, Ecr. Contre l'Incendie et la Marine.

Avocats de la Compagnie: MM. TORRANCE ET MORRIS. Inspecteur pour le Département du Feu: CHARLES TUGGEY, Ecr.

Inspecteur pour le Département de la Marine, C'est-à-dire, sur les Lacs et Rivières: CAPITAINE THOMAS MAXWELL.

Les personnes qui voudront bien assurer à cette Compagnie y trouveront la sûreté la plus grande, vu le capital considérable souscrit par les plus riches propriétaires, tant dans le Bas-Canada que dans la partie centrale du Haut-Canada, ce qui prouve que cette Compagnie est absolument Canadienne, et les fonds qu'elle perçoit sur les primes d'assurances restent dans le pays pour la sûreté des assurés et ne passent pas à l'étranger.

Cette Compagnie n'a pas augmenté ses taux et a fait au contraire une réduction considérable tant sur les propriétés, mobilières et fonds (stocks) d'établissement tant à la ville qu'à la campagne.

Les polices sont effectuées à son Bureau, à Montreal, et toutes réclamations contre elle, seront réglées par l'Agent,

J. LEANDRE BRAULT, Agent-Général. No. 11, Union Building, rue St. François-Xavier. Montreal, 4 février 1859.

LE SOUSSIGNE informe ses amis et le public qu'il a OUVERT UN MAGASIN.

No. 12, Rue Lemoine, où il offre au commerce: BALAIS DE BLE-D'INDE et à HARDES

De tout genre, confectionnés par des ouvriers expérimentés et sous sa propre surveillance. —Aussi:—

SEAUX, CUVETTES ET AUTRES USTENSILES EN BOIS DE TOUTE ESPÈCE.

—ENCORE— PANIERS, PENDULES, PEIGNES, BROSSES, ALLUMETTES CHIMIQUES, et un assortiment général de

BIJOUTERIE ET DE MARCHANDISES DE GOUT

EPINGLES, BRETÈLLES, CEINTURES &c &c &c. Aussi, Agent pour les

Lits a ressorts de Lent Patented LES TRAPPES A RATS DE DRESSER & JILLSON, LES PELEURS-DE-POMME de LOCKEY & HOWLAND &c, &c, &c.

Les acheteurs ne trouveront bien d'une visite à l'Etablissement avant d'aller ailleurs: AUSTIN ADAMS, 12 rue Lemoine. Montreal, 24 mars 1859.



GRANDS MARCHÉS, Magasin de Harde du Grand Trou, 87 RUE MCGILL, 87.

LES PROPRIÉTAIRES de l'Etablissement ci-dessus HARDES FAITES, Annoncent respectueusement à leurs Pratiques et au public en général qu'ils ont en ce moment complètes leurs importations du Printemps, et qu'ils sont prêts à mettre en vente le FONDS le plus considérable, le meilleur marché de

HARDES FAITES, (Toutes sorties de ses propres Boutiques.) Qui fut Jamais Offert au Public Canadien.

Leurs Fonds de Marchandises en Pièces consistant, partie de DRAPS DOUBLE LARGEUR, et CASIMIRE Français, de l'Ouest d'Angleterre, Allemand et Veste aussi CASIMIRE de Gout TWEEDS Écossais, Anglais et Canadiens, etc., etc.

Le choix de Patrons de VESTES est des derniers et des meilleures qualités. Leur Département d'habillement contient entr'autres articles, Chemises de Flanelles de Gout; Chemises de Laine Anglaise et Australienne; toute espèce de Bas, Chemises à devants Brodés et Chemises de Guillaumes Collets, etc., de toute espèce et de toute qualité.

Aussi un grand nombre de Surtoises de Gout, Françaises, Anglaises et Américaines—Reversibles et autrement. Le tout sera vendu à des Prix excessivement Réduits. Voici les Prix de quelques articles: Surtoises de Drap Noir de... \$4.00 à \$25.00

" Tweed de... 1.50 à 12.00 Vestes... 0.75 à 8.00 Pantalons... 0.75 à 10.00 P. S. Une déduction libérale est faite au acheteurs en Gros.

DONNELLY & O'BRIEN, No. 87, Rue McGill. Montreal, 19 avril 1859.

LES MACHINES à Coudre Perfectionnées de Premier Prix de Wheeler et Wilson, à l'usage des Familles et maintenant en Vente à des Prix Très Réduits, au Dépot des Machines à Coudre.

S. B. SCOTT. Montreal, 19 avril 1859.

AGENCE DES SALAMANDRES (SAFES) PROVINCIALES, PATENTÉES DE TAYLOR, A l'Épreuve du Feu

LE Soussigné a été nommé AGENT pour la Ville de Montreal, et les environs; il sollicite des Ordres, qui recevront une prompte attention.

THOMAS MAXWELL, No. 19, Rue St. François-Xavier. Montreal, 24 déc. 1858.

Déménagement.

LE DÉPOT de VOITURES de M. O'MERA est transporté au ST. GEORGES HALL, Grande Rue St. Jacques, où des Voitures de toute description seront en vente, et toutes commandes reçues, comme de coutume.

Montreal, 22 avril 1859.

GEORGE YON, PLOMBIER ET FERBLANTIER, CANADIEN, RUE ST. LAURENT, N° 188, MONTREAL.

A l'honneur d'annoncer au public en général qu'il se chargera de poser des Tuyaux à l'Eau et à Gaz; et aussi de faire et mettre en ordre les baigns, les Cabinets d'Élégance, les Eviers de Cuisine, etc.

Aussi: M. G. Yon, se charge de toutes commandes en Ferblanterie, telle que garniture de Cuisine, et autres, de plus il se chargera de faire et poser des Dalles et Dallures aux maisons, ainsi que; faire, netoyer, et réparer les Fournaises, le tout sera exécuté sous le plus court délai, de la manière la plus propre, la mieux finie à des prix très modérés.

GEORGE YON. Montreal, 4 février 1859.

Meubles de Menage

MM. POULIN et FERLAND, Meubliers-Ébénistes, offrent en vente à leur Boutique, No. 57, St-Charles-Boromé, un assortiment général de Meubles de Ménage à des prix très réduits, entr'autres des lits complets pour chambres à coucher, depuis \$15 jusqu'à \$50.

—Aussi:— Bois de toutes sortes d'épaisseurs ainsi que toutes espèces de tournages, à vendre. Meubles transportés à domicile. Montreal, 24 mars 1859.

Dr. TRESTLER,